



Diplôme Universitaire Droit Rural - Droit de l'espace rural (DR DER 2026-2027)

REFERENCE : 42SB055

Formation continue spécifique

PRESENTATION DE LA FORMATION

Année universitaire 2026/2027

PEDAGOGIE

UFR Droit, Sciences Economiques et Politiques
Responsable pédagogique
Christelle COUTANT-LAPALUS
Professeur de droit privé

SUPPORT ADMINISTRATIF (SEFCA)

Chargée de gestion de formation
Estelle COMBE / Tél :
Chargée d'ingénierie de formation
Julie PROENCA / Tél : 06.68.92.26.05
Adresse de contact formation.continue-droit@u-bourgogne.fr

OBJECTIFS

- Permettre aux praticiens de parfaire leurs connaissances en droit de l'entreprise agricole,
- Savoir rédiger un bail rural,
- Maîtriser le contentieux du statut de fermage,
- Conseiller un agriculteur sur le choix d'une mise en société,
- Appréhender l'incidence du montant des cotisations sociales agricoles,
- Connaître les outils d'une transmission de l'entreprise agricole,
- Effectuer les démarches auprès de la Commission départementales d'orientation agricole pour l'obtention d'une autorisation administrative d'exploiter,
- Assurer le suivi d'un dossier d'une entreprise agricole en difficulté.

PUBLIC

La formation s'adresse à toute personne exerçant une activité professionnelle à caractère juridique, fiscal, comptable, économique dans le secteur agricole ou rural,
Pour les personnes souhaitant accéder à l'un de ces diplômes et ne possédant pas les prérequis ; l'accès à la formation s'effectue sur décision du responsable de la formation après avis de la commission de sélection de l'entrée de Master 2 de droit rural,
Elle est accessible aux salariés dans le cadre du plan de formation, en congé individuel de formation ou à titre individuel.

PRE-REQUIS

La formation est ouverte :

- Aux titulaires d'un diplôme de niveau Bac+2 justifiant de 3 années d'expérience professionnelle,
- A défaut, l'accès peut être envisagé après validation des acquis (décret du 23 août 1985) spécialement pour les candidats ayant acquis une expérience significative d'une durée minimale de 5ans, notamment dans les secteurs agricoles, viticoles ou ruraux.

FORMATEURS

Enseignants chercheurs de l'université de Bourgogne
Intervenants professionnels



ORGANISATION DE LA FORMATION

Durée de la formation : 49h sur 7 jours de cours (dont 1h d'examen).

Lieu de la formation : Université de Bourgogne – Campus Universitaire de Mâcon et Université de Lyon III -
Campus de Bourg en Bresse.

La formation peut être suivie à distance par TEAMS

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Cours magistraux
- Travaux dirigés
- Colloques

MOYENS TECHNIQUES

- Salles de cours
- Connexion wi-fi
- Bibliothèque de travail thématique

PROCESSUS DE SELECTION PEDAGOGIQUE ET DE RECRUTEMENT

Transmission du dossier de candidature pédagogique au secrétariat pédagogique : Philippe.Gonod@u-bourgogne.fr

Après acceptation pédagogique

Inscription administrative auprès du SEFCA : formation.continue-droit@u-bourgogne.fr

Le SEFCA envoie un contrat ou une convention de formation, un devis sur demande et un programme.

Admission effective le jour de la signature du contrat dans la limite de la capacité d'accueil.

MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION

L'obtention du DU est subordonnée à des attestations de présence à tous les modules.

Une note globale au moins égale à 10/20 à l'examen final sera exigée après délibération du jury pour délivrance du diplôme.

En cas d'échec, les candidats peuvent repasser l'examen à la session de l'année suivante sous réserve de réinscription.

La validation du DU reposera sur un devoir maison ou un devoir sur table.

COMPETENCES ACQUISES ET DEBOUCHES

- Connaissance du droit applicable aux SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'établissement Rural),
- Être capable de purger un droit de préemption SAFER,
- Appréhender les moyens d'action d'un EPF (Etablissement Public Foncier),
- Connaître les moyens de lutte contre l'artificialisation des terres en agriculture,
- Maîtrise des opérations d'aménagement foncier en milieu rural,
- Savoir rédiger une servitude en milieu rural et connaître leurs utilités,
- Maîtrise de la réglementation sur les chemins ruraux, chemins d'exploitation,
- Appréhender le rôle du cadastre, du bornage, de la clôture, et savoir pacifier les relations entre voisins,
- Maîtrise de la réglementation sur la forêt, et tout particulièrement savoir purger, les droits de préférence et les droits de préemption à l'occasion de la vente d'une petite parcelle boisée.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

<http://sefca.u-bourgogne.fr/>

Plus d'infos sur <https://sefca.u-bourgogne.fr>



**SERVICE COMMUN
DE FORMATIONS CONTINUE
ET PAR ALTERNANCE (SEFCA)
UNIVERSITÉ
BOURGOGNE EUROPE**

*Étab. public d'enseignement supérieur - n° de déclaration d'activité 27 21 04810
21 - N° SIRET : 938 230 612 00369 - UAI 0210088G -*

*Organisme de formation non assujéti à la TVA (Article 261-4-4° du Code
Général des Impôts)*

*Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX
Tél : 03.80.39.51.80 Courriel : formation.continue@ube.fr*